

Chers habitants,

Suite à l'harmonisation du système de facturation et de collecte des déchets, les tonnages d'ordures ménagères (OM) non recyclables ont baissé depuis 2021, passant de plus de 3000 tonnes d'OM à moins de 2400 tonnes en 2023, soit une baisse de 20%. **Nous tenons à vous remercier pour votre engagement en faveur de l'amélioration du tri.**

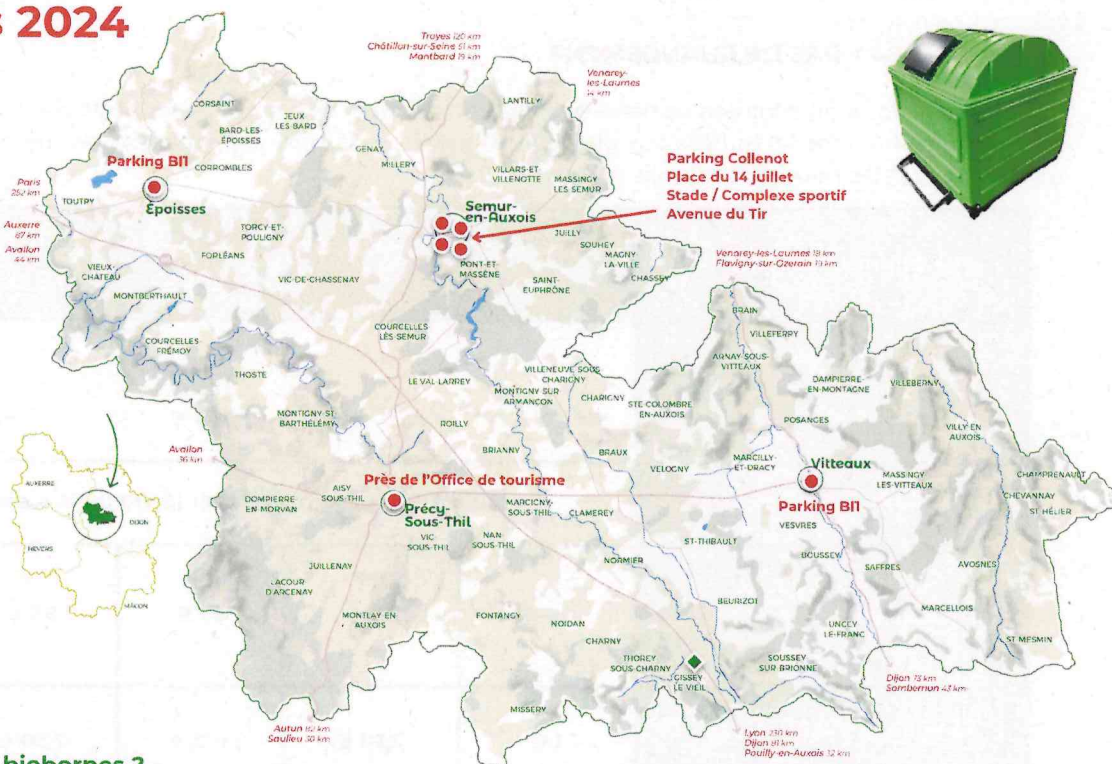
	Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA)	Région Bourgogne-Franche-Comté	France
Emballages	32 kg / habitant en 2022	28,9 kg / habitant en 2022	22,2 kg / habitant en 2022
Papiers-cartons fins	24,5 kg / habitant en 2021	20,8 kg / habitant en 2021	15,4 kg / habitant en 2021
Verre	55,1 kg / habitant en 2022	41,5 kg / habitant en 2022	34,5 kg / habitant en 2022
Ordures ménagères	164 kg / habitant en 2022	188 kg / habitant en 2021	245 kg / habitant en 2021

Nouveautés 2024

INSTALLATIONS DES BIOBORNES

Afin de poursuivre l'effort de réduction des OM, la Communauté de communes des Terres d'Auxois a installé **7 biobornes** destinées à recevoir vos déchets organiques.

Découvrez sur le plan ci-après leurs emplacements sur le territoire.



Que jette-t-on dans les biobornes ?

A déposer en vrac ou dans des sacs en papier type kraft



Viandes, poissons, restes de nourriture



Essuie-tout, serviettes en papier



Fruits, légumes



Os, coquilles



Pain, café, épluchures

CRÉATION D'UN SERVICE EN LIGNE

La CCTA met à votre disposition un portail réservé aux usagers de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), accessible 24h/24 depuis votre ordinateur, smartphone et tablette. Il vous permet de consulter le nombre de levées de bac ou le nombre de basculements au point d'apport volontaire d'OM ainsi que vos factures. Pour activer votre compte, il faut au préalable que votre adresse mail soit enregistrée par le service environnement. Vous pouvez adresser une demande d'enregistrement à environnement@ccterres-auxois.fr

Découvrez, début 2024, le nouveau site de la CCTA et toutes les informations utiles du service environnement (consignes de tri, horaires des déchèteries, compostage...)
www.ccterres-auxois.fr

EXPÉRIMENTATION D'UNE COLLECTE DES OM TOUTES LES 2 SEMAINES

A partir du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 mars 2024, la CCTA va expérimenter la collecte des OM (bac noir) toutes les deux semaines, uniquement pour les secteurs de Précý-sous-Thil et Vitteaux. Il a été constaté que le camion de collecte passait pour ramasser un nombre de bac très limité dans certaines communes induisant des frais importants :

	2020	2022	2023
Nb moyen de levées du bac à OM / foyer	23 (secteur Semur uniquement)	13,1	11,6 estimé

Ce nouveau dispositif permettra d'économiser des kilomètres pour les camions en charge de la collecte, autant d'émissions de CO2 en moins. A l'issue de cette phase d'expérimentation, les élus communautaires décideront de son maintien pour les prochaines périodes hivernales, à savoir du 1er octobre au 31 mars, et de son extension sur les communes du secteur de Semur.

Vous trouverez ci-joint le calendrier de collecte pour les secteurs de Précý-sous-Thil et Vitteaux pour les mois de janvier-février-mars 2024.

Si vous ne pouvez pas tenir deux semaines avec le volume de votre bac, contactez le service environnement pour l'échanger pour un volume supérieur.

TARIFS 2024 > PAS DE CHANGEMENT

Tous ces efforts ne sont pas vains et permettent de maintenir en 2024 les tarifs de 2023 malgré l'inflation, l'augmentation des taxes liées aux déchets, les révisions de prix que subissent les marchés liés aux déchets ménagers et les nouveaux services proposés :

Tarifs redevance annuelle	Tambour 60 litres**	Bac de 120 litres	Bac de 240 litres	Bac de 340 litres	Bac de 660 litres
PART FOYER Secteur Précý et Vitteaux Secteur Semur*	129 € 149 €				
PART HABITANT	10 € X Nb habitant du foyer (plafonné à 4 personnes)				
FORFAIT ANNUEL 12 levées ou 24 basculements de tambours**	24 €	30 €	57 €	90 €	165 €
LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE au-delà du forfait annuel	1 €	2,50 €	4,75 €	7,50 €	13,75 €

*La présentation du bac jaune n'est pas limitée

**Tambour de l'abri-bac, conteneur à OM accessible dans certaines communes à l'aide d'un badge contre le bac roulant. Pour plus de renseignements, contacter le service Environnement.

Un doute, une question sur vos déchets ?

Contactez la Communauté de communes des Terres d'Auxois :

07 63 44 24 56 / environnement@ccterres-auxois.fr / www.ccterres-auxois.fr -  

